

COMMISSION DES JEUNES

Réunion du 25 OCTOBRE 2022
Procès-Verbal n° 09 (Spécial U11)

Membres Présents : MM. LAVILLE – RAMBAUD - DENIAU.

Point sur la 1^{ère} phase

Jean-Marc LAVILLE fait le point sur la 1^{ère} phase. L'absence de feuilles de plateaux et celles transmises incomplètes ne facilite pas la nouvelle répartition par niveau.

NIVEAUX	DATES	CLUBS RECEVANT	FEUILLES DE PLATEAU
1 poule A	8/10	MONCOUTANT	Aucun résultat inscrit sur la feuille de plateau.
1 poule B	15/10	N ST FLORENT	non reçue
2 poule A	15/10	PARTHENAY	non reçue
2 poule C	1/10	PAYS MAIXENTAIS	non reçue
	15/10	N. ST LIGUAIRE	non reçue
		CELLES-VERRINES	non reçue
3 poule A	1/10	CHICHE	non reçue
	15/10	CHICHE	non reçue
3 poule B	24/09	PAYS ARGENTONNAIS	non reçue
	1/10	ENE	Seuls les résultat du club recevant sont inscrits
		PAYS THENEZEEN	Les rencontres jouées ne sont pas celles indiquées au calendrier
3 poule E	24/09	LEZAY	non reçue
		N ST FLORENT	non reçue
	1/ 10	HAUT VAL DE SEVRE	non reçue
	8 / 10	N. SOUCHE	non reçue
	15/10	PAYS MELLOIS	non reçue
PAYS MAIXENTAIS		non reçue	

Informations sur la 2^{ème} Phase

120 équipes engagées.

6 nouvelles équipes dont : VAL DE BOUTONNE 3 – PAYS MAIXENTAIS 3 - N. ST FLORENT 5 - N. STE PEZENNE 2 – VENISE VERTE 4 - AVENIR 79 3 -

- 1^{er} Niveau 1 : 2 poules de 12 équipes.
- 2^{ème} Niveau 2 : 3 poules de 12 équipes.
- 3^{ème} Niveau 3 : 5 poules de 12 équipes.

Phase organisée sur 5 journées : les 12, 19, 26 Novembre – 3 et 10 Décembre.

RAPPELS IMPORTANTS**1/ Tous les pratiquants (garçons et filles) doivent obligatoirement être licenciés.**

En cas d'accident ou d'incident, la responsabilité du Président du club sera engagée.

En cas de non-respect de l'obligation évoquée ci-dessus, les conséquences peuvent être très importantes.

2/ La participation dans une catégorie d'âge inférieure est interdite.

Après vérification, la commission a constaté une incompatibilité entre les effectifs par catégorie et le nombre des équipes engagées par un club.

À la suite du contrôle des feuilles de match ou de plateau, il s'avère, notamment, que des U12 ont participé à des plateaux U11.

Comme indiqué ci-dessus, cette pratique est interdite et dangereuse.

En cas d'accident ou d'incident, la responsabilité du Président de ce club sera engagée. Les conséquences pourront être très importantes.

Contact sera pris avec ce club pour remédier à cet état de fait.

La commission multipliera les contrôles pour les 2^{ème} et 3^{ème} phases.

Le secrétaire

Jean-Paul DENIAU